



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjointe,
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE

Etait absente :

- Mme Patricia PROHASKA

23 - ATTRIBUTION DE BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Monsieur le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a communiqué la liste des étudiants oloronais bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Il convient d'attribuer une bourse communale de 100 € aux étudiants ci-après :

- ARRICASTRES Guillaume
- CLEARY Nathaniel
- CLEARY Madeleine
- FAYOLLE Romain

- JANOT Lou
- NIETO Alex
- SIERRA Léa
- SIERRA Jade
- USIETO Léa
- NEREAUD Violette
- DELBOS Océane
- JANOT Samuel
- PELLEFIGUE Lise
- PUEL Clémence
- GONZALEZ Florian
- GONZALEZ Clément
- HUMBERT Timothy
- HUMBERT Jodie
- MALEPLATE Ainoa
- RENAUDET-KELLER Lisa

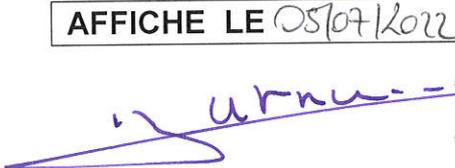
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VOTE** un crédit de 2 000 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2022.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 05/07/2022




Bernard UTHURRY

